



BCA EXPERTISE  
TSA 51237  
80200 PERONNE  
Téléphone : 04.42.29.19.17

Date du rapport : 08/10/2025  
Référence BCA : 23 238 515  
N°du Rapport : 0  
Affaire :  
Société : WTW  
Date de sinistre : 04/09/2025  
N°de contrat : FRAL000008  
N°de sinistre : 81A2429580 E  
Réf. émetteur : 81A2429580 E

P0

## RAPPORT D'EXPERTISE

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons le rapport que nous avons établi au titre du sinistre en référence.

Nous en avons transmis copie à votre assuré.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Télécopie : 01.45.92.71.73

VEHICULE : Camionnette fourgon	Genre : CTTE
	Carrosserie : FOURGON
Immatriculation : FG-985-GM	En. : G
Marque : PEUGEOT	Puiss. : 5 CV
Modèle : PARTNER III FOURGON Partner Long 950Kg	
Type : N10PGTCT0729184	Couleur : Blanc vernie
N°de Série : VR3 EFBHYB KJ617862	
1ère mise en circ. le : 20/05/2019	
Kilométrage : 99 808 Km (relevé) / Km (retenu)	
PTAV : 1.42 T PTAC : 2.37 T	
Equipements : GALERIE (accessoire), AMENAGEMENT INTERIEUR (accessoire).	

Expertise A Distance le 22/09/2025  
Expertise A Distance le 25/09/2025.

le 22/09/2025 en liaison avec

PIECES COMMUNIQUEES : Constat amiable (copie), Devis des travaux (copie), Ordre de mission (original).

SINISTRE CONSTATE : collision avec un véhicule

DOMMAGE IMPUTABLE : collision avec un véhicule Choc à l'arrière à 225°

Le montant de la réparation des dommages apparents imputables au sinistre ressort à au moins 7 623,00 € HTVA (9 147,60 € TVAC). Il dépasse significativement la valeur avant sinistre du véhicule.

### EVALUATION PAR DIFFERENCE DES VALEURS :

Valeur avant sinistre à dire d'expert : 6 900,00 € HTVA (8280,00 € TVAC)

Valeur après sinistre : 3 325 € HTVA

Différence des valeurs : 3 575,00 €

La valeur avant sinistre retenue a été estimée HTVA, le véhicule ouvre droit à déduction du fait de son genre (Camionnette), de ses conditions d'achat (L.L.D.).

Nous avons procédé à un appel d'offres auprès de professionnels du négoce des véhicules accidentés pour la vente éventuelle du véhicule en l'état.

Dans l'éventualité d'une prise en charge du sinistre, même partielle, par la société d'assurance, le véhicule serait alors concerné par les dispositions des **Véhicules Economiquement Irréparables**. Les dispositions des articles L 327-1 et L 327-2 s'appliqueraient. Dans ces conditions et compte tenu des dommages, le véhicule serait considéré techniquement réparable au sens du deuxième alinéa de l'article R 327-2 du Code de la Route.

Nous avons informé de nos conclusions assuré, le 29/09/2025 à 15:40.

Le véhicule n'entre pas dans le cadre de la procédure des Véhicules Endommagés (VGE, articles L 327-4 et L 327-5 du code de la Route).

TVA récupérable = Oui



Action	Libellé	Prix Unitaire	Q	T
CP	PANNEAU DE COTE G PARTIE AR G	1 162,98	1	2
CP	PORTE-BATTANTE AR G G	927,36	1	2
CP	PIED EXTREME AR G G	357,54	1	2
CP	PARE-CHOCS AR	336,79	1	2
C	TRAVERSE DE PARE-CHOCS AR	262,90	1	2
C	GOUTTIERE D'AILE AR G	261,54	1	2
C	DOUBLURE DE PANNEAU ARRIERE	260,40	1	2
C	PANNEAU AR	247,68	1	2
CP	GOUTTIERE D'AILE AR G G	209,23	1	2
C	PARE-CHOCS AR G G	172,58	1	2
CP	RENFORT INFERIEUR D'AILE AR G G	149,42	1	2
CP	CHARNIERE INFERIEURE DE PORTE-BATTANTE G	139,66	1	2
C	SUPPORT G DE PARE-CHOCS AR G	54,85	1	2
C	SUPPORT LATERAL G DE PARE-CHOCS AR G	54,85	1	2
C	AGRAFES	10,00	1	2
F	ERD, ENLEVEMENT RECYCLAGE DECHETS	6,00	1	2
D	GARNITURE INFERIEURE DE PIED AV G DEPOS G		1	2
D	GARNITURE DE PANNEAU DE COTE G DEPOSE/P G		1	2
D	GARNITURE AV DE PAVILLON DEPOSE/POSE		1	2
D	JOINT DE JET D'EAU G DEPOSE/POSE G		1	2
D	SUPPORT AV DE JOINT DE JET D'EAU G DEPO G		1	2
D	GARNITURE AV DE PANNEAU DE COTE G DEPOS G		1	2
D	JOINT SUR CAISSE DE PORTE AV G DEPOSE/P G		1	2
D	PORTE AV G DEPOSE/POSE G		1	2
D	GACHE DE PORTE AV G DEPOSE/POSE G		1	2
D	PROTECTEUR DE PANNEAU DE COTE G DEPOSE/ G		1	2
D	VITRE DE PANNEAU DE COTE G DEPOSE/POSE G		1	2
D	TRAPPE A CARBURANT DEPOSE/POSE		1	2
D	CHARNIERE SUPERIEURE DE PORTE-BATTANTE G		1	2
R	PLANCHER DE COFFRE REMISE EN ETAT		1	2
P	PLANCHER DE COFFRE PEINTURE CLASSE 2		1	2
D	FEU AR G DEPOSE/POSE G		1	2
D	LOT DE CAPTEURS D'AIDE AU STATIONNEMENT		1	2
D	FAISCEAU D'AIDE AU STATIONNEMENT AR DEP		1	2
D	BRIN ENROULEUR DE CEINTURE AV G DEPOSE/ G		1	2
P	PEC Peinture choc 1		1	2

**MAIN D'OEUVRE**

	T1	T2	T3	Peinture
Dép. Chgt. Ctrl.	8.6	16.6		
Redressage		2.0		
Total Heures	8,6	18,6		11.9
Taux Horaire	63,56	63,56	63,56	63,56
Forfait		6,00		

**MONTANTS**

MAIN D'OEUVRE	2 491,23
PIECES	(tva 20,00%) 4 607,78
INGREDIENTS DE PEINTURE	(44,06 €/H) 524,31
TOTAL HTVA	7 623,32
<b>MONTANT DES TRAVAUX TVAC (1)</b>	<b>9 147,93</b>

**DEDUCTIONS**

TVA (Usuelles)	1 524,61
<b>TOTAL A CHARGE ASSURÉ (2)</b>	<b>1 524,61</b>

<b>MONTANT APRES DEDUCTIONS(1-2)</b>	<b>7 623,32</b>
<b>MONTANT DES TRAVAUX RETENU</b>	<b>7 623,00</b>

TEMPS NECESSAIRE AU REMplacement

10 jours